



Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
MERCREDI 24 juin 2020
Salle des Quais de Grandson**

A l'attention des communes membres de l'ACRG et pour affichage au pilier public

Présidence :
Monsieur Philippe Humbert

Dans sa séance du 24 juin 2020,

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

- Sur proposition du Comité directeur
- Ayant pris connaissance du préavis n° 01-2020 relatif au rapport de gestion 2019
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

D'accepter le rapport de gestion 2019 de l'ACRG tel que présenté

- Sur proposition du Comité directeur
- Ayant pris connaissance du préavis n° 02-2020 relatif aux comptes 2019
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

D'accepter les comptes 2019 de l'ACRG tels que présentés

- Sur proposition du Comité directeur
- Ayant pris connaissance du préavis n° 03-2020 relatif à la demande d'adoption des principes du plan Stabilo, en application du PDRDE
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- ✓ **D'accepter les principes du « Plan Stabilo » en application du PDRDE**
- ✓ **De mandater le Comité directeur pour prendre les dispositions nécessaires à son application dont notamment l'adaptation des statuts et du plafond des emprunts**

- Sur proposition du Comité directeur
- Ayant pris connaissance du préavis n° 04-2020 relatif au remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable à Villars-Burquin, au lieu-dit les Ilettes
- Ouï le rapport de la commission « eau »
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- ✓ **D'adopter les amendements au préavis n° 04-2020 proposés par la commission « eau » :**
 - De financer cet investissement par la trésorerie courante
 - D'amortir cet investissement, sous déduction de la participation de l'ECA, réparti sur 15 ans, à raison de CHF 6'630.00 par année
- ✓ **D'accepter le préavis amendé n° 04-2020, soit :**
 - Autoriser le Comité directeur de l'ACRG à entreprendre les travaux de remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable à Villars-Burquin, au lieu-dit les Ilettes
 - D'accorder le crédit nécessaire de CHF 124'300.00 TTC ; le compte au bilan n° 9144.20.02 est ouvert à cet effet
 - De financer cet investissement par la trésorerie courante
 - D'amortir cet investissement, sous déduction de la participation ECA, par le compte 81.3311 sur une période de 15 ans à raison de CHF 6'630.00 par année
 - De signer une convention avec la commune de Tévenon concernant la répartition des frais de remise en état du chemin

Ainsi fait en séance du Conseil intercommunal de l'ACRG, le 24 juin 2020

**ASSOCIATION À BUTS MULTIPLES
DES COMMUNES DE LA RÉGION DE GRANDSON**

le Président



Philippe Humbert

la Secrétaire



Virginie Lénart